



Communiqué de presse
Paris, le 23 mai 2024

Sécurité routière au travail : La CAPEB sensibilise les artisans aux risques d'accident.

Paris, le 23 mai 2024 – En 2022, 485 personnes en France sont décédées dans un trajet lié au travail (trajet domicile-travail ou trajet professionnel), soit 15% de la mortalité routière. Les accidents de la route demeurent l'une des principales causes de mortalité sur le lieu de travail. Face à ce risque, la CAPEB et l'IRIS-ST se mobilisent pour sensibiliser les artisans du bâtiment.

A l'occasion des prochaines Journées de la sécurité routière au travail qui se dérouleront du 27 au 31 mai 2024, plusieurs outils seront diffusés aux artisans du bâtiment pour les sensibiliser aux risques.

"Plus forts ensemble", telle est la devise de la CAPEB

Étant la deuxième cause d'accidents graves ou mortels, la gestion des risques routiers au travail est un enjeu important dans le secteur du bâtiment. Dans les entreprises artisanales, les véhicules sont essentiels au quotidien mais ils présentent des risques, notamment lors du transport de charges lourdes. Pour assurer la sécurité, il est primordial d'évaluer les risques, d'entretenir les véhicules et de former les conducteurs. En prenant ces mesures et en sensibilisant les artisans, la Capeb vise à créer un environnement de travail plus sûr et à réduire les incidents routiers.

Dans le cadre des Journées de la sécurité routière au travail, en collaboration avec l'IRIS-ST, la CAPEB met en avant plusieurs outils de sensibilisation et des supports de communication auprès des artisans du bâtiment, qui restent disponibles toute l'année sur les différentes plateformes.

En janvier dernier, la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et la DSR ont signé une convention de partenariat de 3 ans pour sensibiliser les petites entreprises à la sécurité routière. Cet accord vise à améliorer les pratiques des entreprises et des salariés lors des déplacements professionnels et domicile-travail, à proposer des outils de sensibilisation à la prévention des risques routiers et encourage également les entreprises à signer les 7 engagements pour une route plus sûre.

Tout au long de l'année, la CAPEB sensibilise les artisans, notamment en rappelant plusieurs actions simples à suivre impérativement, telles que l'intégration de moments de repos dans le calcul des temps de trajet, l'interdiction des conversations téléphoniques au volant, la vigilance concernant la sobriété sur la route, le port de la ceinture de sécurité, et le respect des limitations de vitesse. Ces actions, combinées, peuvent sauver des vies.

« À l'occasion des Journées de la Sécurité Routière 2024, la CAPEB réaffirme son engagement envers la sécurité des artisans sur les routes et sur les chantiers. Notre objectif est clair : sensibiliser et informer les adhérents sur les risques d'accidents au travail. Avec nos partenaires et l'IRIS-ST nous faisons la promotion des pratiques sécuritaires auprès des artisans du bâtiment. En adhérant à cette démarche, nous contribuons à rendre nos déplacements professionnels et domicile-travail plus sûrs. » - Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

Présentation des outils diffusés aux artisans :

Diffusion des 7 engagements pour une route plus sûre	
--	--

	
Relai d'Appel national des employeurs en faveur de la sécurité routière	
Diffusion des mémos-outils pour accompagner les artisans en prévention sur le risque routier	
Relai du test de la sécurité routière la lecture d'un sms	

	
Diffusion de la check-liste « Je vérifie la camionnette avant de prendre le volant »	

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)